



Extrait du registre des délibérations

Commune de **POISVILLIERS**

Département d'Eure et Loir

**Séance du mardi 26 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie BOURGEOT, maire.

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part au vote : 9

Présents : Mme Marie BOURGEOT, M. Fabrice DIEU (1<sup>er</sup> adjoint), M. Thierry PASCAL (2<sup>ème</sup> adjoint), Mme Fabienne DUPIN (3<sup>ème</sup> adjoint), M. Philippe BRUCH, M. Bruno DEHAYE, Mme Stéphanie JEULIN, M. Jérôme PIRIOU

Absents excusés : Mme Corinne RIGAUD (pouvoir à Bruno DEHAYE), Mme Elodie CADIOU

Secrétaire de séance : M. Philippe BRUCH

Date de la convocation : 22/09/2023

Date d'affichage : 22/09/2023

**Objet de la délibération** : VOIRIE Déclassement RD133 – Reclassement dans la voirie communale

Dans le cadre du reclassement en voirie communale de la RD 133, du PR 43+782 au PR 47+969 soit une longueur de 3 644 ml, une convention est proposée entre les communes de POISVILLIERS / BERCHERES SAINT GERMAIN / SAINT PREST et le Conseil départemental d'Eure-et-Loir.

La RD 133 sera déclassée du PR 43+782 au PR 44+695 (pleine largeur), soit **920 ml** et du PR 44+695 au PR 45+406 (sur une demi-chaussée dans le sens des PR croissants) soit **709 ml**.

La section de la RD 133 située en agglomération, du PR 43+782 au PR 44+415 sera déclassée après la réalisation des travaux ci-après sur 633 ml :

- du PR 43+782 au PR 44+059 : couche de roulement refaite en enrobé sur 277 ml
- du PR 44+059 au PR 44+415 : travaux d'hydro-régénération sur 356 ml

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

**-ACCEPTE** le projet de déclassement de la RD 133

**-AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Poisvilliers, le 26 septembre 2023

Le Maire, Marie BOURGEOT



